



Mon avocat peut il embauché ma future ex femme ?

Par **sabaku59**, le **09/08/2011** à **11:59**

bonjour

ma femme et moi nous sommes séparé il y a 18 mois (à ses tort puisqu'elle a été infidèle), nous sommes donc en plein divorce.

il y a un mois j'ai appris avec une certaine surprise qu'elle avait un nouvel emploi.

mon avocat l'a embauché en tant que secrétaire...

je trouve cela inadmissible, comment en effet mon avocat peut il réèlement me defendre alors qu'il a "son adversaire" sous les yeux toute la journée? que compte-t-il faire, lui expliquer sa stratégie contre elle en lui demandant de taper les compte rendu?

ma question est simple, mon avocat a-t-il le droit de faire ça ? ais -je un recours pour obliger mon avocat a ecarter ma future ex femme de son cabinet, au moins le temps que le divorce soit prononcé?

Par **edith1034**, le **09/08/2011** à **14:15**

non, vous devez changer d'avocat puisque visiblement elle utilisera la promotion canapé

envoyez une lettre à l'ordre des avocats histoire de rigoler un peu

pour tout savoir sur le divorce

<http://www.fbis.net/Divorceinfo.htm>

Par **sabaku59**, le **09/08/2011** à **14:17**

rigoler un peu ?
mais donc je ne peux pas obliger mon avocat a changer de secrétaire?

Par **edith1034**, le **09/08/2011** à **14:23**

non mais vous pouvez vous débrouiller pour que le bâtonnier lui pose la question
il change de secrétaire mais elle a peut être des qualités que vous n'avez pas vu
soit il transfère le dossier chez un autre avocat,
il devra s'expliquer sur ses faits et gestes

Par **sabaku59**, le **09/08/2011** à **14:25**

ok, mais les frais que j'ai déjà fait en le payant pour les premières réunion etc, il doit me les rembourser ou c'est perdu ? vu que je vais surement devoir tout repayer avec un autre avocat.

Par **edith1034**, le **09/08/2011** à **18:00**

vous pouvez demander le remboursement des frais qui ne correspondent pas à son travail

Par **sabaku59**, le **09/08/2011** à **19:42**

ben il va dire que tout correspond a son travail j'imagine....
je vais devoir tout repayer j'ai l'impression

Par **pat76**, le **09/08/2011** à **19:46**

Bonjour

Pour le remboursement des frais, vous saisissez le bâtonnier.

Par contre vous pourrez envoyez un courrier à votre avocat en lui demandant qu'il prenne connaissance du code de la déontologie de sa profession, s'il ne l'a jamais fait.

Par **sabaku59**, le **09/08/2011** à **21:55**

pourquoi la déontologie ? il n'as pas le droit normalement ?

Par **mimi493**, le **09/08/2011** à **22:17**

4.1 L'avocat ne peut être ni le conseil ni le représentant ou le défenseur de plus d'un client dans une même affaire s'il y a conflit entre les intérêts de ses clients ou, sauf accord des parties, s'il existe un risque sérieux d'un tel conflit.

Sauf accord écrit des parties, il s'abstient de s'occuper des affaires de tous les clients concernés lorsque surgit un conflit d'intérêt, lorsque le secret professionnel risque d'être violé ou lorsque son indépendance risque de ne plus être entière.

Par **sabaku59**, le **10/08/2011** à **13:26**

oooooooooh, ça j'aime beauoup.

donc mon avocat a enfreint les règles de sa propre proffession ?